

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-20**

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 12

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE AU TITRE DE LA REFECTION DES COURTS DE TENNIS

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 15 septembre 2023

**Présents** : M. CAUQUIL Alain, Mmes MILITI Vincenza, FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, Mme ROCLE Nathalie, MM. ABADIE Frédéric, MONTAGNON Bruno, JARRIGE Jérôme  
Mme CHENAVIER Christelle.

**Absents** : MM. VERGNAIS Didier, BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Christine FASSINOT*), DESSERTINE Sébastien (*pouvoir à Frédéric ABADIE*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie (*pouvoir à Franck THIMONIER*), M. PLOCH Romain.

**Secrétaire de séance** : M. THIMONIER Franck

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation les deux courts de tennis construits en 1998. Ces travaux sont nécessaires pour sécuriser la pratique du tennis ; après comparaison des techniques actuelles, la solution retenue est le béton poreux. Composé d'une structure alvéolaire en béton, ce revêtement, perméable et ventilé, permet une utilisation maximale, en particulier dès l'arrêt de la pluie ou par forte chaleur. Le béton est un matériau parfaitement stable avec une longévité exceptionnelle, quelque soient les conditions climatiques.

Le coût de cette opération est estimé comme suit :

Rénovation des courts de tennis	82 124.00 €
Alimentation électrique	5 000.00 €
Imprévus	4 100.00 €
<b>Total HT</b>	<b>91 224.00 €</b>

Après délibération, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère, au titre de la dotation territoriale**, en vue du démarrage de ces travaux, dès que possible.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 septembre 2023

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe,**

*par délégation en l'absence du Maire,*



**Vincenza MILITI**